



Déclaration liminaire pour le CHSCTD du 24 juin 2021

Cette séance du CHSCTD étant la dernière de l'année scolaire 2020-2021, nous allons faire un bilan de la politique de prévention dans l'Education nationale dans notre département.

Nous nous proposons de commencer par le positif.

Tout d'abord, nous voulons saluer ici le travail remarquable des infirmières et médecins pendant toute la crise ainsi que des personnels dans les établissements et les services qui ont réussi à maintenir ouverts les écoles et établissements le plus souvent possible et ont œuvré à la bonne marche du service public d'éducation.

Ensuite, nous tenons à souligner le travail remarquable du service social en faveur des personnels de la DSDEN qui a su dénouer de nombreuses situations délicates en lien avec tous les autres agents travaillant dans les services. Dans le même ordre d'idée, le projet PIST est une bonne initiative.

Enfin, nous désirons mettre l'accent sur l'amélioration de la politique menée face aux agressions d'usagers vis-à-vis des agents, notamment les enseignants du premier degré. L'action du responsable de l'équipe mobile de sécurité semble porter ses fruits. Cependant, certaines situations étant plus graves que d'autres, nous continuons à penser que la possibilité pour l'employeur de porter plainte conjointement avec les agents agressés dans les cas les plus graves est aussi une solution à envisager.

Après ces satisfécits, il est nécessaire de passer aux points négatifs.

Ainsi, le premier objectif à remplir par l'employeur est d'appliquer les plans de prévention votés en séance du CHSCT. Or, force est de constater que celui de l'année 2020-2021 et celui de l'année précédente ne l'ont pas été. Ainsi, le groupe de travail sur les RPS prévus cette année scolaire n'a pas été mis en place. De même, la plate-forme collaborative à destination des membres des CHSCT prévu en 2019-2020 n'a malheureusement pas été mise en place. Nous attendons donc que les plans de prévention soient coconstruits avec le CHSCTD et qu'ils soient appliqués.

Une obligation importante de l'administration, qui est rappelée chaque année dans les orientations stratégiques ministérielles, est de mettre en place un vrai service de médecine de prévention. Or, malgré les allègements récents de la législation, le service de médecine de prévention en Vendée se vide. Le médecin du travail qui était arrivé récemment est déjà reparti. Sur les 5 dernières

années, nous avons connu 3 médecins de prévention ; la dernière, pourtant très engagée, n'est restée que 2 ans. Plutôt que de se poser la question de la capacité de recruter, notre employeur doit se poser celle de sa capacité à retenir les compétences lorsqu'il a la chance d'en trouver. Nous attendons donc que la DSDEN de Vendée recrute au plus vite un nouveau médecin du travail à temps complet et mette tout en œuvre pour le conserver sur la durée.

Il nous faut aussi évoquer les observations et suggestions tirées des différents RSST du département. Comme à l'habitude, les enfants difficiles dans les écoles sont la première cause d'écriture de ces fiches. Or, même si des outils nous ont été présentés, la situation ne s'améliore pas. Nous attendons donc de notre employeur une vraie politique de prévention primaire face à cette situation récurrente. Plus largement, nous exigeons aussi une vraie analyse des observations et suggestions contenus dans les RSST qui permettrait d'amener à une politique de prévention en lien avec le terrain.

Pour terminer, nous déplorons que depuis 2 ans aucune visite n'a été réalisée par le CHSCT. Nous rappelons que ceci est en contradiction avec le décret 82-453 et qu'elles doivent être réalisées en présence de Mme la Directrice académique, présidente du CHSCTD, ou de son représentant. Nous vous rappelons aussi qu'une demande de CHSCT extraordinaire a été faite dans les règles et que vous avez refusé de la réunir. Enfin, il faut noter que, sur le site de la DSDEN, le dernier PV, publié et consultable de l'instance, remonte au 10 octobre 2018. Enfin, les avis du CHSCT émis en sa séance du 7 mai 2020 n'ont reçu aucune réponse contrairement à ce qui est stipulé dans le décret 82-453. Nous vous rappelons ce dernier point pour vous protéger des conséquences de cette non réponse. Nous attendons donc pour l'année scolaire prochaine un fonctionnement du CHSCT plus respectueux des règles de droit.

Bien entendu, nous sommes conscients que la crise du COVID a impacté les services depuis mars 2020 et rendu difficile le travail du service prévention. Nous n'attendions pas une exemplarité sur le sujet du fait de la situation sanitaire qui prend beaucoup de temps à tous les agents. Mais au final, c'est la prévention qui a reculé ces deux dernières années et nous aurions aimé dire que le travail effectué auparavant a été poursuivi.

La pandémie nous aura appris la nécessité d'anticiper et de prévoir. Nous espérons pouvoir reprendre les travaux d'avant la crise et en particulier sur la prévention afin de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents de Vendée que nous représentons.